

-CS.

M e m o r a n d u m

Projet d'émigration au Brésil des Souabes du Danube
par l'Aide Suisse à l'Europe

Depuis 1948, la Caritas Internationalis et l'Union suisse de charité qui lui est affiliée ont fait des sondages dans différents pays d'outre-mer pour étudier la possibilité de faire immigrer des réfugiés d'Europe d'origine allemande (Volks- und Reichsdeutsche). Ces efforts ont été soutenus par l'Oeuvre suisse d'entraide ouvrière.

A la fin de 1949, un plan pour l'émigration d'un groupe relativement important de Souabes du Danube, résidant en Autriche et venant pour la plupart de Yougoslavie, prit une forme plus concrète. Aussi l'Aide Suisse à l'Europe, en tant qu'organisation principale de coordination des oeuvres d'entraide suisses privées travaillant à l'étranger, décida-t-elle de prêter son appui à l'exécution du projet qui se trouvait déjà assez avancé. Elle examina les propositions faites pour terminer les préparatifs en cours et mit à disposition les moyens financiers nécessaires. Une Commission d'études, composée de trois experts souabes, fut créée et envoyée au Brésil au début de 1950 pour une durée de trois mois. Elle avait pour tâche de s'enquérir sur place des possibilités de colonisation. On la chargea en même temps d'élaborer un plan détaillé pour l'établissement de 500 familles, soit d'environ 2500 personnes en tout. La commission d'études souabe répondit aux espoirs qu'on avait mis en elle et présenta à l'Aide Suisse à l'Europe un plan détaillé d'établissement prévu pour l'Etat brésilien du Goyaz. Ce projet fut soumis à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, à l'Organisation internationale du travail, à l'Organisation internationale pour les réfugiés ainsi qu'à un grand nombre de spécialistes. Le projet a rencontré un accueil favorable et nombre de suggestions purent être prises en considération en vue de la mise au point du projet définitif. L'Aide Suisse à l'Europe approuva alors le plan, qui lui servit de base pour son activité dans ce domaine particulier. Le plan prévoit des dépenses d'un montant total de 6,5 millions de francs suisses, y compris les frais de voyage des émigrants d'Autriche au Brésil, l'achat de machines agricoles, d'objets



d'équipement personnel, de terrains et de semences, ainsi qu'un capital d'exploitation devant suffire pour deux ans. Selon le projet de la commission d'études, les colons sont tenus de rembourser dans le délai de 10 à 15 ans les dépenses faites pour eux. Au demeurant les Souabes du Danube transférés au Brésil doivent s'organiser en une coopérative, responsable vis-à-vis de l'Aide Suisse à l'Europe. De son côté, le gouvernement brésilien a donné en principe à l'Aide Suisse à l'Europe son consentement pour l'immigration de 100.000 Allemands.

Après que les bases du projet d'émigration eussent été ainsi fixées, l'Aide Suisse à l'Europe voua son attention au financement et après de grands efforts on réussit à trouver une solution originale qui peut être considérée comme une innovation.

Des exportateurs suisses se déclarèrent d'accord de mettre à disposition de l'Aide Suisse à l'Europe une contribution à fonds perdu dont le montant restait à fixer, en échange de licences supplémentaires pour leurs exportations au Brésil. Aussi l'Aide Suisse à l'Europe fut-elle en mesure en janvier 1951 de signer avec la Banque d'Etat du Brésil (Banco do Brasil) un accord, selon lequel des licences d'importation brésiliennes supplémentaires pour un total de 31 millions de francs étaient accordées aux exportateurs suisses. Ceci à condition que l'organisation transporte 2500 colons allemands au Brésil afin de les y établir.

Toutefois la conclusion de cet accord ne mit pas fin aux difficultés qui s'opposaient à la réalisation du projet d'émigration. Depuis le moment où pour la première fois l'Aide Suisse à l'Europe prit contact avec les exportateurs suisses, la conjoncture s'était modifiée considérablement par suite du conflit de Corée. Les exportateurs suisses ne se déclarèrent prêts à effectuer les exportations que si la question des risques pouvait être résolue de façon acceptable. Le gouvernement brésilien, comme on l'a dit, avait fait de l'arrivée effective des émigrés une condition du contrat; en outre, les créances des exportateurs suisses ne doivent être portées au "conta grafica" qu'après l'arrivée des marchandises au Brésil, moment à partir duquel seulement le Banco do Brasil s'engage de son côté au paiement des créances en francs suisses. Les paiements se font pour la première fois douze mois après ladite mise en compte et par tranches d'1/6 de la

créance totale. Les créances sont ainsi payées 18 mois après leur inscription au "conta grafica". La décision de la commission pour la garantie des risques à l'exportation, approuvée par le Conseil fédéral, consistant à assumer la garantie de 80 % de la valeur d'exportation des marchandises demandées à chacune des maisons suisses, fut un premier pas vers la solution du problème. Le Conseil fédéral se déclara également prêt à assumer une garantie supplémentaire analogue à la garantie contre les risques d'exportation et qui est nécessaire jusqu'au moment de l'entrée en vigueur de la garantie contre les risques d'exportation, c'est-à-dire jusqu'à l'inscription des créances au "conta grafica". Dans ces circonstances, l'Aide Suisse à l'Europe put placer au printemps de 1951 toutes les licences mises à sa disposition.

La plupart des exportateurs suisses ne sont en mesure d'effectuer leurs paiements à fonds perdu à l'Aide Suisse à l'Europe - paiements qui s'élèvent en moyenne à 20 % de la valeur des factures pour la marchandise livrée - que s'ils ont reçu la contrevaletur de leurs créances. La Confédération a donc décidé de mettre sans délai à disposition de l'Aide Suisse à l'Europe à titre d'avance le montant total de ces paiements, soit environ 6,5 millions de francs nécessaires pour le financement de l'émigration. De cette manière, l'Aide Suisse à l'Europe a été mise en mesure de commencer immédiatement l'exécution de l'action d'émigration.

Les études entreprises pendant ce temps au Brésil montrèrent que l'établissement projeté dans l'Etat de Goyaz pouvait se réaliser mieux encore dans celui de Paraná. Ceci surtout à cause de la situation plus favorable de ce dernier au point de vue des communications et parce que son territoire est en grande partie déjà propre à la culture. L'Aide Suisse à l'Europe se rangea à cette manière de voir et consentit à l'achat de 20.000 ha. de terrain. Le 22 mai de cette année un premier groupe de 221 colons est parti de Gênes pour l'Amérique du Sud et est arrivé le 5 juin. Il s'agit d'un groupe dit "de travail" qui a pour tâche d'accomplir les travaux préparatoires pour l'admission, pour le moment, de deux autres groupes de colons. Ces travaux préparatoires comprennent principalement l'organisation d'une scierie et d'une briqueterie ainsi que la

- 4 -

construction d'un nombre suffisant de maisons d'habitation. Par la suite il sera possible d'accueillir d'autres groupes. Il est prévu de transporter jusqu'à la fin de l'année les 500 familles au Paraná, le dernier groupe d'environ 4-500 personnes devant quitter l'Europe au mois de décembre. *janvier 1972*

On a l'intention de ne pas se contenter de ce premier plan et d'établir en Amérique du Sud d'autres colons choisis parmi les réfugiés d'origine allemande. Théoriquement, il sera possible de créer une nouvelle existence outre-mer pour des émigrés dans la mesure où les premiers colons restitueront les crédits accordés. Mais il semble plus utile de chercher à conclure de nouveaux contrats, soit avec le Brésil, soit avec d'autres Etats sud-américains afin de trouver des fonds qui permettent de réaliser dans un avenir pas trop lointain d'autres projets d'émigration. Aujourd'hui déjà des sondages sont faits dans cette intention. L'Organisation internationale du Travail à Genève a témoigné au plan de l'Aide Suisse à l'Europe la plus grande sympathie et il n'est pas exclu qu'elle participe financièrement à la réalisation d'autres projets, spécialement en ce qui concerne les frais de voyage.